

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du mardi 15 Octobre 2024 à 20h30

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Corinne Panatier, procuration à Michel Aurignac,
Frédéric Tabone, procuration à Christian Clavaret,
Bérénice Daban, procuration à Jean Marc Dourau,
Guy Labarrère, procuration à Antoine Cuyaubère,
Marie-Françoise Capélani, procuration à Marc Canton,
Audrey Vanhooren, procuration à Claire Badet.

Secrétaire de séance : Isabelle Montin

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 29 août 2024 est adopté à l'unanimité.

1 – Transfert de compétence à Territoire d’Energie 64 (TE64) :

La gestion des bornes de recharges électriques est confiée à TE64.

Aujourd’hui une seule borne de recharge est installée en face de la mairie rue des Pyrénées.

TE64 qui a pris la compétence au niveau de tout le département de la distribution de l’énergie électrique auprès des collectivités locales assurera désormais la gestion des infrastructures pour la recharge des véhicules électriques.

Rappelons que l’unité de rechargement d’Asson avait été installée, aux frais de la commune, par une décision du 21 octobre 2015.

Cette borne, selon le maire, est utilisée une vingtaine de fois par an.

2 – Convention de participation au service Urbanisme de la CCPN :

Le Pays de Nay a en charge l’instruction de toutes les demandes d’urbanisation sur le territoire de la Communauté des Communes.

Jusqu’à présent ce service était gratuit. Désormais, à compter du 1 janvier 2025, le conseil communautaire du Pays de Nay a décidé que cette prestation serait payante pour les communes. Le coût est estimé à 150 000 €. La Communauté des Communes prend la moitié à sa charge, le reste est réparti entre les communes.

Un habile cocktail mélangeant le nombre d’habitants, le potentiel fiscal des communes et le nombre d’actes d’urbanismes a déterminé qu’il en coûterait annuellement à Asson la somme de 4 704 €.

3 – Tarif ALSH :

Les élèves de l'école qui suivent un protocole de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et pour raison médicale apportent leur repas vont bénéficier d'une réduction de 3 € sur le tarif journalier.

4 – Suppression du budget annexe « photovoltaïque » :

Le 26 mars 2024 le Conseil Municipal avait voté la création d'un budget spécifique pour la comptabilité du projet photovoltaïque du complexe sportif.

De nouvelles dispositions législatives n'imposent plus cette réglementation.

Par conséquent, les dépenses et recettes de ce programme seront intégrées dans le budget général de la commune.

5 – Avance remboursable INTRACTING avec le TE64 :

L'intervention du TE64 dans l'installation des panneaux photovoltaïques se traduit par une possibilité pour la commune d'emprunter la somme de 305 000 € pour une durée de 13 ans.

Le taux de 0,75% est attractif et les annuités remboursables seront d'environ 24 000 €.

Cette facilité de trésorerie va diminuer d'autant le besoin en financement .

6 – Prêt à long terme pour les panneaux photovoltaïques :

Dans le prolongement de la question précédente le Maire propose aux élus d'accepter le devis du Crédit Agricole pour valider un emprunt de 176 646 € afin de boucler le financement du projet.

N'ayant pas vu d'autres offres, nous supposons que le maire a déjà fait le tri pour le choix de la banque.

7 – Décisions modificatives :

Comme chaque année il faut se plier à l'exercice des ajustements budgétaires.

Avec tous les montants votés ci-dessus, il convient de mettre à jour le budget primitif 2024.

La somme de 816 146 € vient impacter les articles du budget investissement et pour la partie fonctionnement on parle de 43 084 € qui viennent modifier le prévisionnel.

8 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Le PLU va subir quelques adaptations suite aux demandes de propriétaires qui disposent de granges actuellement inoccupées.

La proposition du maire consiste à favoriser le changement de destination des ces bâtiments pour pouvoir les transformer en habitations. La première étape consiste en la validation par les élus de cette modification. Un véritable parcours du combattant va suivre pour passer les formalités administratives qui débouchera d'ici quelque mois à une autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation.

Toutes ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

En préambule le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné son accord pour payer une plus-value de 6 597 € à la société Arla pour des travaux non prévus au départ.

De même il a décidé d'accepter un devis de 24 000 € pour changer le système de climatisation de la salle de l'Isarce.

Alexandre Laruhath informe l'Assemblée que le vol des câbles électriques du quartier Lasgrabes va coûter 8 800 € à la commune : des travaux sont en cours.

Patrick Moura souhaite connaître le nombre d'élèves à l'école primaire : la première réunion pédagogique n'ayant pas eu lieu le Maire estime à 120 écoliers l'effectif actuel (pour 137 l'année précédente).

A la question récurrente de la sécurité du croisement de la rue de l'Aubisque et de la rue de Las Grabes le maire répond que rien n'a été entrepris (pose d'un miroir).

Il en va de même pour la vitesse des véhicules sur ces 2 axes.

La séance est levée à 21h 40.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.